



COMMUNIQUÉ
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA SADC

LE 2 FÉVRIER 2024

1. La réunion extraordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la présente épisode du choléra dans la Région a été présidée et accueillie par vidéoconférence par la République d'Angola le 2 février 2024.

2. Les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants ont participé au Sommet :

Angola : S.E le Président João Manuel Gonçalves Lourenço

Malawi : S.E le Président Dr Lazarus McCarthy Chakwera

Mozambique : S.E le Président M. Filipe Jacinto Nyusi

Zambie : S.E le Président M. Hakainde Hichilema,

Zimbabwe: S.E le Président Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa

Namibie : S.E. le Vice-président Dr. Nangolo Mbumba

Royaume d'Eswatini S.E. Le Très honorable Premier ministre Russel Mmiso Dlamini

République-Unie de Tanzanie : Le Très Honorable Kassim Majaliwa Majaliwa, Député, Premier ministre

Botswana : L'Honorable Dr. Lemogang Kwape, Ministre des Affaires étrangères

Afrique du Sud :	L'Honorable Dr. Naledi Pandor, Ministre des Relations internationales et de la coopération
République démocratique du Congo:	S.E Monsieur Antipas Mbusa Nyamwisi, Ministre de l'État chargé de l'intégration régionale
Royaume du Lesotho :	Honorable Professeur Ntoi Rapapa, Ministre chargé de l'Éducation et de la formation
Maurice:	Dr. Heena Bhadain Gokhool, Médecin communautaire du ministère de la Santé et du bien-être
Seychelles :	S.E l'Ambassadeur Claude Morel, Ambassadeur des Seychelles auprès de l'Afrique du Sud et de la SADC.
Madagascar :	M. Kola Emi-Haulain, Secrétaire permanent par intérim et Directeur Général de la coopération internationale au ministère des Affaires étrangères

3. Le Secrétaire exécutif de la SADC et les représentants des partenaires internationaux de coopération, à savoir l'Africa Centre for Disease Control and Prevention (centre de contrôle et de prévention des maladies pour l'Afrique ou Africa CDC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont également pris part à la réunion du Sommet.
4. Le Sommet a reçu un rapport élaboré par les ministres de la Santé de la SADC au cours de leur réunion extraordinaire portant sur la présente épidémie de choléra dans la région de la SADC.
5. Le Sommet a transmis sa sympathie et ses sincères condoléances aux pays et aux familles endeuillés par la perte de vies humaines qui a résulté de l'épidémie de choléra.
6. Le Sommet a approuvé les recommandations suivantes formulées par les ministres de la Santé sur les mesures à prendre par la région de la SADC pour lutter contre l'épidémie de choléra, à savoir :
 - (a) élaborer et mettre en œuvre des plans de riposte multisectoriels au choléra qui englobent les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique portant sur la (ré)émergence du choléra afin de contrôler efficacement sa propagation ;

- (b) renforcer la collaboration régionale sur l'évaluation des risques d'épidémies transfrontalières et la surveillance de la santé publique pour améliorer la détection précoce et la prévention des maladies à tendance épidémique ;
- (c) planifier et mettre en œuvre conjointement des campagnes synchronisées de vaccination transfrontalières contre le choléra, selon le cas et mobiliser l'approvisionnement en vaccins pour les pays affectés et non affectés qui sont exposés à l'épidémie en question et transmettre un compte-rendu sur la question au Conseil des ministres de la SADC chaque année ;
- (d) augmenter les investissements dans la riposte à l'actuelle situation d'urgence liée au choléra, en maintenant les investissements à long terme destinés à la définition d'une solution durable à la crise récurrente du choléra ;
- (e) élaborer et mettre en œuvre des actions au titre du Programme Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH) ainsi que des programmes de réduction des risques de catastrophe résistants au climat afin de prévenir toute future épidémie de choléra ;
- (f) accélérer la production locale et régionale des vaccins contre le choléra afin d'augmenter la production et renforcer l'accès aux produits tels que les solutions de réhydratation orales, mettre à disposition des lits pour patients atteints de choléra, améliorer le contrôle de la sécurité relative à la chaîne d'approvisionnement et accélérer le transfert de technologies et l'échange de connaissances ;
- (g) accroître les investissements dans l'infrastructure WASH (Programme Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) et garantir une gestion efficace des déchets et un approvisionnement durable en eau salubre ;
- (h) augmenter le budget alloué aux actions inscrites au titre du programme WASH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) ; et
- (i) consolider les dispositifs destinés à assurer la responsabilité en matière de suivi des interventions réalisées dans le programme WASH et pour le suivi des actions des gouvernements locaux, en ce qui concerne le compte-rendu de leur performance annuelle relativement à l'application du programme WASH.

7. Le Sommet a salué les partenaires internationaux de coopération suivantes, à savoir l'Africa CDC, l'OMS, l'UNICEF et le PAM pour leur soutien technique et leur contribution financière dans la riposte contre le choléra dans la région de la SADC.

8. Le Sommet a nommé Son Excellence Monsieur Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, champion régional de la lutte contre le choléra afin de mener la lutte contre cette maladie dans la région de la SADC.
9. Le Sommet a exprimé sa reconnaissance au Président en exercice de la SADC, S.E Monsieur João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, pour avoir convoqué la réunion extraordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC sur la présente épidémie de choléra.
10. Le Président de la SADC a remercié tous les chefs d'État et de gouvernement ayant participé à cette réunion extraordinaire du Sommet et ayant exprimé leur engagement sans faille à promouvoir la santé et le bien-être des citoyens de la région de la SADC.

Communiqué émis le 2 février 2024.